

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 03 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 12

Absents 02

Date de la convocation :
27 avril 2023

Date d'affichage :
27 avril 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-05-39

Devis Entreprise C2M
relogement Mairie /AP
Maison Courdès

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 04/05/2023
Et publication ou notification
Du 09/05/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le trois du mois de mai à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejezaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -Soulier Bruno - Verbigüié Laurie.

Absentes : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine.
Grimal Béatrice a donné procuration à Soulier Bruno.

Secrétaire de séance : Belin Jérôme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise C2M pour la fabrication et la pose de garde-corps sur le mur du parvis ainsi qu'autour de l'accès à la cave, complété par un portillon afin de sécuriser les abords du siège de la Mairie et de l'Agence postale communale.

Ledit devis s'élève à 3 855.03 € HT, soit 4 626.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise C2M pour un montant de 3 855.03 € HT, et 4 626.04 € TTC ;
- décide que la facture sera payée sur le programme n° 512 « Maison Courdès », au compte 2138 ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

